



Mettre en œuvre un enseignement hybride en école

Dans le cadre de l'expérimentation qui vise à organiser rapidement un dépistage dans une classe dès qu'un élève est positif à la Covid, certains élèves suivent un enseignement en présence tandis que d'autres sont à distance. Pour assurer la continuité pédagogique, un enseignement hybride peut être mis en place, en s'appuyant sur l'expérience acquise au cours des deux années scolaires précédentes et sur les modalités déjà définies dans le plan de continuité pédagogique.

Par cet enseignement, il s'agit à la fois de :

- assurer la poursuite des apprentissages pour tous les élèves ;
- maintenir les acquis développés (consolidation, enrichissements, exercices...) ;
- éviter les ruptures de scolarité et prévenir le décrochage scolaire ;
- accompagner les élèves et leur famille.

1. Quelle organisation mettre en place ?

L'organisation retenue s'appuie sur celle définie dans le plan de continuité pédagogique élaboré en début d'année scolaire.

L'expérimentation prévoit une courte période entre la survenue du premier cas positif et le dépistage au cours de laquelle les élèves suivent leur cours en présence. Dans l'attente de ce dépistage, un planning de travail à distance peut être remis à l'ensemble des élèves de la classe. Il définit sur plusieurs jours la programmation des activités et doit être explicite pour que les familles puissent s'adapter en fonction de leur emploi du temps et de leurs disponibilités.

a. Information aux familles

Dès qu'un élève est positif à la Covid, les moyens de communication avec les familles et les élèves, et la fréquence des échanges, qui sont inscrits dans le plan de continuité pédagogique, sont rappelés aux élèves et aux familles. Par exemple, l'enseignant pourra déterminer, avec les familles collectivement ou individuellement, un créneau d'échange pour leur apporter une aide éventuelle.

Chaque enseignant aura la possibilité de remettre à l'ensemble des élèves de la classe, avant leur départ, un document synthétique présentant ces modalités de communication, d'une part, avec l'école et, d'autre part, avec l'enseignant de la classe.

L'enseignant vérifie également que les informations concernant les coordonnées et les équipements des familles sont à jour.

b. Transmission du travail aux élèves

Dans la mesure du possible, dans l'attente du dépistage des élèves et/ou des résultats, une pochette de travail pourra être donnée à tous les élèves de la classe et l'enseignant veillera à ce que les élèves rentrent chez eux avec leurs manuels scolaires.

S'il n'y a pas de possibilité de donner le travail avant l'isolement des élèves, il convient d'expliquer aux élèves et aux familles les modalités de transmission du travail définies lors de l'élaboration du plan de continuité pédagogique (par exemple sur l'espace numérique de travail, lorsque l'école en dispose et que les familles sont équipées, ou à récupérer à l'école etc.).

c. Accompagnement des élèves à distance

Un accompagnement régulier des élèves à distance et des familles doit être mis en œuvre de façon similaire à celui prévu dans le plan de continuité pédagogique en cas de fermeture de la classe. Il permet d'expliciter le travail à réaliser à distance, les modalités de rendu des travaux effectués, les conditions de retours de l'enseignant sur le travail rendu (précision sur les attendus, vigilance particulière sur les consignes...).

En fonction des situations, il conviendra de préparer le retour en classe des élèves ayant été à distance.

2. Comment mettre en activité les élèves à distance en même temps que les élèves en présence ?

Dans le cadre d'un enseignement hybride, les cours transmis aux élèves qui sont à distance sont corrélés aux séances proposées aux élèves en présence dans la classe. Le travail demandé est régulier, réalisé dans un temps raisonnable explicitement indiqué.

Les activités peuvent être variées, tels que celles décrites dans les liens suivants :

- [pour l'école maternelle](#)
- [pour le cours préparatoire](#)
- [pour le cours élémentaire](#)
- [pour le cours moyen](#)

Pour mettre en activité les élèves à distance, et comme précisé dans le plan de continuité pédagogique, les professeurs s'appuieront sur :

- les supports physiques comme les manuels scolaires en possession des élèves ;
- les supports numériques tels que les ressources de l'ENT de leur école le cas échéant, le portail « [Prim à bord](#) », les cours de [la maison Lumni](#)...

Les professeurs ont également la possibilité de mettre en place des classes virtuelles grâce au dispositif du CNED « Ma classe à la maison » pour lequel, en début d'année scolaire, chaque professeur a reçu sur sa messagerie académique des url de connexion. Les professeurs qui n'auraient pas d'url peuvent créer leur classe virtuelle à l'adresse suivante : <http://classesvirtuelles.cned.fr> . Lorsque les équipements de l'école et des familles le permettent, un enseignement hybride synchrone pourra être mis en place sur des créneaux horaires dédiés et pour des activités identifiées en amont.

Pour éviter un temps d'exposition trop long des enfants aux écrans (tablettes, télévision, téléphone) il est important de varier les supports d'activité (manuels scolaires, activités en extérieur, activités artistiques, manipulations, écoute audio, etc...).

Au-delà des supports numériques, la possibilité de reprographier les documents sous un format papier est maintenue afin de garantir la continuité pédagogique pour les élèves qui ne bénéficient pas d'un équipement numérique adapté et pour ceux, parmi les plus jeunes, qui ont une maîtrise plus réduite des outils numériques ou pour lesquels cette modalité n'est pas adaptée aux apprentissages visés.